

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 novembre 2018

Convocation en date du 29 octobre 2018.

Nombre en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Absents excusés : 2

Absents ; 1

Secrétaire de Séance : Serge HEUZE

Le dernier procès-verbal de réunion est approuvé à l'unanimité.

1) STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE – AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES :

Présentation du dossier.

Décision du Conseil Municipal :

- Refonte des statuts (Toilettage et réécriture) :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - ✓ Emet un avis favorable aux modifications et mises à jour décidées par le conseil communautaire, sous les réserves suivantes :
 - ✓ Compétence B3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs pris en charge par la communauté d'agglomération pose problème et des interrogations étant donné que la compétence sport n'est pas une compétence communautaire.
 - ✓ Souhait : retour de la Salle Georges Boissel du Teilleul.
- Compétence « Littoral » : Nettoyage des plages : Ancienne rédaction « Nettoyage des plages-Sécurité en baie : prévention-Bases SNSM » Nouvelle rédaction : « Sécurité en baie : prévention – Bases SNSM ». Nettoyage des plages restitué aux communes.
Après en avoir délibéré, (Pour : 19, Abstention : 1) :
 - ✓ Emet un avis favorable à la modification décidée par le conseil communautaire précitée.
- Transport collectif des élèves des écoles maternelles et primaires se rendant dans les équipements sportifs ou culturels communautaires. Restitution aux communes de ladite compétence. Charges découlant de la compétence scolaire.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - ✓ Emet un avis favorable à la restitution aux communes de ladite compétence.

2) CONSTRUCTION DE 2 MAISONS INDIVIDUELLES – LOTISSEMENT COMMUNAL « LA BUTTE ROUGE » LOT 8 COMMUNE DELEGUEE LE TEILLEUL :

Présentation du dossier

Rappel : Construction de 2 maisons individuelles.

- Un logement T3 rez de chaussée de 73,26 m²+1 garage de 21,11 m²
- Un logement T4 : rez de chaussée : 50,38 m² ; étage : 42,21 m² + 1 garage 21,11 m².
Estimation en janvier 2018 : 275 400 € ttc + frais divers 13%
Estimation en juillet 2018 : 352 800 € ttc + frais divers 13%

Les + values, notamment :

Contraintes urbanisme ; de l'Architecte des bâtiments de France ; la hausse des prix, Soit un surplus de 80 000 € ttc.

Financement : Aide financière de 105 570 € accordée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local + un emprunt de 250 000 € sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,64 + Autofinancement.

La plus-value de 80 000 € ttc inquiète l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 12, Contre : 7, Abstention : 1) :

- Approuve l'avant-projet définitif ainsi présenté.
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de l'opération.
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces tendant à rendre effective cette décision.
- Prévoit les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération sur le budget primitif de l'année 2018, en prélevant sur l'opération 99, compte 2312 « Cœur de Bourg-Travaux » la somme de 80 000 € pour l'affecter à l'opération 96, compte 2313 « Construction locatif ».

3) ECLAIRAGE COMMUNE DELEGUEE FERRIERES – LE BOURG :

Présentation du dossier :

Eclairage du carrefour RD134/RD488

Eclairage de la zone container.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décident la réalisation de la création de l'éclairage public du carrefour entre la RD134 et la RD 488 et de la zone de container en option 2 : 2 ensembles autonomes : Montant des travaux ht : 13 200 € . Financement SDEM 50 : 1800 € ; participation de la commune : 11 400 €.
- ✓ Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : 1^{er} trimestre 2019.
- ✓ Acceptent la participation de la commune.
- ✓ S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- ✓ Décident de faire un virement de crédits de l'opération 83, compte 2315 éclairage bourg Ferrières de 10 000 € au compte dépense d'investissement 2041582 « Subventions d'équipement versées autres groupements - bâtiments et installations ».
- Donnent tous pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement de la dépense.

4) AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA COMMUNE DELEGUEE D'HUSSON – GESTION DES SOULTES ET CONTRIBUTIONS DES PROPRIETAIRES – DEMANDES DE SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT :

Madame le maire informe le conseil municipal que, via les services du département de la Manche, le président de la commission communale d'aménagement foncier du Teilleul (ex-commission de Husson) lui a transmis la liste des soultes et contributions volontaires générées par l'opération d'aménagement foncier menée sur le territoire de Husson.

Ces sommes ont quatre origines :

- la bourse d'échange des arbres ;
- la régularisation des emprises historiques de la voirie communale qui, pour mémoire, avait été à l'origine de l'aménagement foncier et l'acquisition des quelques emprises nouvelles ;
- la rétrocession des parcelles de la réserve foncière constituée pour faciliter les opérations ;
- enfin, la contribution volontaire des propriétaires ayant plus de 2 ha pour le financement des travaux connexes à hauteur d'un montant cumulé d'environ 20 000 €.

Le bilan est le suivant pour l'ensemble de ces soultes et contributions :

Au total, ce sont 245 soultes et contributions qui sont à traiter pour 160 comptes de propriété concernés et un apport de 20 159,45 € au budget de la commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en paiement les soultes qui sont dues par la commune à différents propriétaires et demande au receveur municipal de les inscrire en dépense sur le budget de la commune et d'émettre les mandats correspondants ;
- décide d'inscrire en recette les soultes et contributions détaillées qui sont dues à la commune par différents propriétaires et demande au receveur municipal de les inscrire en recette sur le budget de la commune et d'émettre les titres de recette correspondants ;
- demande au département de la Manche de verser à la commune la subvention de 144,75 € représentant la moitié du déficit de la bourse aux arbres ;
- sollicite du département de la Manche un complément de subvention de 50 000 € pour le financement des travaux connexes.

5) ISOLATION DU CENTRE DE FORMATION « EX-COLLEGE » COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – BATIMENT COMMUNAUTAIRE :

Présentation du dossier :

La communauté de communes du Mortainais avait inscrit dans le cadre des aides financières TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) la rénovation énergétique performante du centre de formation à Le Teilleul. Coût de travaux estimé à 242 000 € ht, Fonds transition énergétique : 193 600 €, reste à charge 48 400 €.

Ces opérations n'ont pas été inscrites dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la communauté d'agglomération. C'est pourquoi, il est proposé de les inscrire sous conditions que les communes concernées apportent un fond de concours à hauteur de 50% du reste à charge.

Ce centre accueille une formation d'aide Médico-psychologique qu'il y a lieu de conforter.

Les avis sont partagés sur la participation de la commune vu que ce bâtiment est communautaire avec l'activité exercée non communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 9, Contre : 7, Abstentions : 4) :

- Favorable au versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie à hauteur de 24 200 € (50% du reste à charge) pour la rénovation énergétique performante du centre de formation de la commune déléguée du

Teilleul.

- Prévoit les crédits sur le budget primitif de l'année 2018, comme suit :
 - Prélèvement au compte 2312 opération n° 99 Cœur de Bourg-Travaux pour 24 200 € et affectation de cette somme au compte 2041512 Subventions d'équipement Groupements de collectivité.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire cette affaire.

6) PROGRAMME VOIRIE 2018 – SIGNATURE DES MARCHES :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à signer le marché public suivant avec l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse :

L'entreprise MONGODIN TP, pour un montant de 93 126.50 € ht, soit ttc 111 751.80 € avec la note de 88 ; prix des prestations 40 ; mémoire technique 48.

Les travaux comprennent :

- COMMUNE de HUSSON : Chemin de la Baffariais ; Chemin de la Thiéville ; Aire des poubelles sur le parking.
- COMMUNE DE LE TEILLEUL : Chemin de Didier Prunier ; RD976, face Ets Gaumerais.
- COMMUNE HEUSSE : Chemin de la Regardière/La Rebechettière ; Chemin de l'aizerie ; Route de Plessis ; Chemin de Le Coudray.
- COMMUNE DE FERRIERES : Chemin de La Tertenaye . Chemin du Paradis ; Chemin de la Pilière ; Chemin de la Galoberie.
- COMMUNE DE STE MARIE DU BOIS : Aire des poubelles sur la route de la Fouillée ; Route de Valabon/Notre Dame.

7) LOTISSEMENT COMMUNAL COMMUNE DELEGUEE D'HUSSON – PRIX DE VENTE :

Reste une parcelle à vendre de 820 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 3 € le m2.

8) CREATION DES EMPLOIS POUR LE POSTE D'AGENT D'ACCUEIL A LA MAIRIE :

Madame le maire informe que l'annonce d'agent d'accueil pour la mairie (Remplacement de Mme Marie-Claire DESGRIPPES) est parue sur le site du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale.

Date prévue de recrutement : 2/1/2019

Date limite de candidature : 9/11/2018

Proposition de Mme le Maire, après concertation avec le service administratif, de créer un poste de 30 h 09 mn par semaine avec un temps de travail établi comme suit :

- Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12 h 30 et 14h à 17 h 30.
- Mardi, Vendredi de 9h à 12 h 30.
- 1 vendredi tous les 15 jours de 14 h à 17 h pour la fonction d'Assistant de prévention.
- 1 samedi par mois de 9 h à 12 h exceptés les mois de juillet et août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de créer plusieurs postes pour élargir les candidatures :

- La création des postes suivants à 30 heures 09 mn par semaine à compter du 2 janvier 2019 :
 - ✓ Adjoint Administratif
 - ✓ Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
 - ✓ Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe.

- De donner tous pouvoirs au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

9) COMMUNE DELEGUEE DE FERRIERES – ALIENATION DE CHEMINS RURAUX :

Rappel :

Suite à la délibération du conseil municipal du 28 février 2018, les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquérir les chemins ruraux désaffectés attenants à leur propriété.

Les ventes pouvant être réalisées :

- Chemin rural « de la Thébaudière au paradis » d'une longueur de 641 m.
10 mètres restent appartenir à la commune en partant de la RD488 en longeant la parcelle AC 149 ;
Vente à :
 - Bruno FERMIN, la partie restante, longeant la parcelle AC 149 vers la AC 150, et en totalité la partie longeant la parcelle AC 150.
 - Augustin LANGLOIS, en totalité la partie longeant la parcelle AC 39.
 - Janine HUARD épouse LETOURNEUR, en totalité la partie longeant la parcelle AC 36
 - Brigitte LANGLOIS, en totalité la partie longeant les parcelles AC 38 et 37.

Désistement des autres propriétaires riverains.

- Chemin rural au lieu-dit « La Mancellière » d'une longueur de 545 m environ partant de la RD 488 rejoignant le chemin rural « de la Thébaudière au paradis » . Vente en en totalité à Augustin LANGLOIS.

Désistement des autres propriétaires riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Approuve les ventes précitées.*
- *Autorise Mme le Maire ou Monsieur le Maire délégué de Ferrières à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire aux conditions financières définies par délibération du conseil municipal du 28 février 2018.*

10) ECOLE ELEMENTAIRE DU TEILLEUL – VOYAGE DANS LE NORD – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Voyage dans le Nord de la France du 23 au 26 avril 2019.

Objectif : ouverture culturelle et Patrimoine.

47 élèves concernés.

Coût du voyage : 15 100 €

Participations : famille : 5033 € ; Coopérative Scolaire-APE (Association des parents d'élèves) : 5033 € ; Commune : 5033 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune
- Accorde une subvention exceptionnelle en 2018 de 4 033 € avec une périodicité de versement tous les 3 ans minimum à la coopérative scolaire de l'école du Teilleul.
- Donne son accord de principe pour inscrire au Budget communal de l'année 2019, une subvention de 1 000 € à la coopérative scolaire de l'école du Teilleul.

11) PLAN EQUIPEMENT NUMERIQUE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU TEILLEUL :

Notre école est éligible au plan « Ecoles Numériques Innovante et Ruralité » destiné aux collectivités de moins de 2000 habitants, souhaitant équiper leurs écoles (hors maternelles) en matériel et ressources numériques.

L'Etat rembourse 50% de son investissement. Le montant total des achats subventionnés doit impérativement être compris entre 4000 et 14 000 €.

Projet de l'école du Teilleul : Acquisitions : 2 écrans tactiles numériques ; 2 ordinateurs portables ; 5 visualiseurs ; tablettes ; enregistreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ Approuve le projet à hauteur de 14 000 € maximum.
- ❖ S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2019.
- ❖ Sollicite les aides de l'Etat.
- ❖ Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces tendant à rendre effective cette décision.

12) RECOURS AUX ASTREINTES DANS NOTRE COLLECTIVITE – SERVICE TECHNIQUE :

Rappel de la décision du 29 juillet 2013 :

Mise en place des astreintes, comme suit :

- Service régie de chauffage au bois (réseau de chaleur desservant une maison de retraite) : Indemnité d'astreinte d'exploitation ; un week end sur deux ; délai de prévenance en cas de modification du planning : 15 jours ; emplois/fonctions concernés : Filière technique – 2 adjoints techniques territoriaux.
- Service assainissement collectif : Indemnité d'astreinte d'exploitation ; un week end sur deux ; délai de prévenance en cas de modification du planning : 15 jours ; emplois/fonctions concernés : Filière technique – 2 adjoints techniques territoriaux.
- Indemnité d'astreinte de sécurité : en cas d'intempérie ; en fonction de la météorologie annoncée mise en place d'astreinte de sécurité avec un roulement entre les agents du service technique ; Filière technique : 3 agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes :

Astreinte d'exploitation : Ajout besoins occasionnels : chien perdu ; rigole ou regard bouché ; intervention logements communaux...

Périodicité : 2 agents du service technique pour les astreintes exploitation. Intervention : 1 weekend sur 2.

Planning établi par les agents concernés en début de mois.

Pour les astreintes de sécurité et d'exploitation, en cas d'intervention, les heures effectuées sont majoritairement payées mais à la demande des agents, elles pourront être récupérées en fonction des besoins du service.

13) ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE :

Madame le Maire fait part que le receveur municipal n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres concernés, soit la somme de 90 € budget commune Le Teilleul. Approuvé à l'unanimité.

14) ACQUISITION DE L'ANCIEN CENTRE D'ENTRETIEN ROUTIER – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE DE L'ANNEE 2018 :

A la demande de Monsieur le Trésorier, afin d'acquitter la dépense 2018 au Conseil Départemental d'un montant de 15 000 € effectuer le virement de crédits suivants :

Dépenses d'investissement : Prélèvement de la somme de 15 000 € au compte 2115 (Immobilisations corporelles – terrains bâtis) pour l'affecter au compte 16873 Dettes envers département. Approuvé à l'unanimité.

15) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SDEAU50 – ANNEE 2017 :

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SDeau50 le 13 septembre 2018 puis au comité syndical le 26 septembre 2018.

Présentation des chiffres clés de l'année 2017.

Après présentation des rapports, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public :

16) VIREMENTS DE CREDITS BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2018 :

Enveloppe budget prévue à l'opération 101 travaux bâtiments communaux 2018 compte 2313 (immobilisations en cours-construction): 31 000 €

Détail des travaux à engager :

Couverture Salle Eugène Durand-Commune déléguée le Teilleul : 21 000 € ttc.

Logement heussé : 5 000 € ttc.

Logement Ste Marie du Bois : 5 000 € ttc.

Logements divers : 2 500 € ttc.

Peinture accueil mairie le Teilleul : 4 000 € ttc.

OTIS, ascenseur Mairie le Teilleul : 1 207,51 € ttc.

Carrelage, hall de la Salle Basse-porte Le Teilleul : 6 500 € ttc.

Soit un total, 45 207 € ttc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

- Prélèvement de la somme de 20 000 € au compte 2182 opération 908 (acquisition divers matériels). Crédits prévus pour remplacer micro-tracteur.
Pour l'affecter au compte 2313 opération 101.

17) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions :

➤ Conseil Municipal : Mercredi 19 décembre à 20h30.

➤ Réunion Maires et Adjointes : Mardi 20 novembre à 20h30.

- Lecture des mots de la boîte à idées.

- Point sur le recrutement de médecins généralistes. Parution d'une annonce dans la revue officielle « Jeune Médecins généralistes » + Recrutement d'un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins généralistes + Demande au niveau de l'ARS (Agence régionale Santé) pour un interne non thésé pour 2 ans. S'allier avec la commune de St Georges de Rouelley. Publicité : Banderoles ; page facebook ; télé ; site internet ; prospection... Bien argumenter sur les points forts du Teilleul : un pôle de santé existant à disposition avec une équipe de santé en place ; une qualité de vie.

- Compte rendu de la réunion : Revitalisation des bourgs : Comité de pilotage le 24 octobre à 9h30 (maires-adjoints). Organisation d'ateliers le lundi 10/12 destinés aux acteurs locaux (Conseil départemental ; caue ; associations ; notaires ; commerçants...) avec les thématiques : Cadre de vie ; Habitat ; Commerce. Réunion publique le 30 janvier 2019.

- Point sur le dernier conseil d'école par Monsieur MAERTENS.

- Compte rendu de la dernière réunion du groupe de travail pour la réalisation d'une aire de camping-car par Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN. Mise en avant des points forts du Teilleul qui touchent les touristes (la mobilité ; l'histoire). Puis, discussion de l'emplacement de l'aire de camping-car le plus favorable : à côté d'AGRIAL.

L'avenir du RIS (Relais d'informations services) avec la définition de l'intérêt communautaire. Revoir la signalétique des commerçants au RIS..

- Compte rendu de la dernière réunion de la commission embellissement et animation. Le marché du terroir sera maintenu avec la présence d'un grilleur (la boucherie).

Continuité du fleurissement « route de St Hilaire » au Teilleul.

- Un apéritif dinatoire sera organisé pour une rencontre entre les commerçants, artisans, chefs d'entreprises du Teilleul le 6 décembre. Des invités : Les représentants de la communauté d'agglomération en charge de l'économie ; Cécile Petitgas, responsable initiative pays de la baie ; François LE GOFF, Conseiller d'entreprise commerce-CCI ; Laurent GODIN, Service économique-Chambre de Métiers.

- Accord pour la mise en place dans chaque bourg historique de la commune nouvelle d'une boîte à livres Projet de Justine LEBRUN stagiaire à la médiathèque.

- Mme Françoise DAGUER donne l'information d'une proposition d'achat pour le presbytère de Husson au prix fixé par le conseil, soit 45 000 €.

- Mme Christine FOUCAUL signale que l'éclairage public ne fonctionne pas bien. Ces pannes sont dues à la mise en sécurité des armoires. Le prestataire fait le maximum pour rétablir la situation.

- Mme Christine FOUCAULT fait part que les locataires des logements de l'école du Teilleul ont un coût de fonctionnement en chauffage assez important.

- Monsieur LEGRAND s'inquiète la suppression possible de la taxe sur les pylônes. Etre vigilant. Recette annuelle pour la commune de : 30 000 €.

- Monsieur ACHARD fait part que le comité d'animation est en cours d'acquisition de barnums pour le marché de Noël et les autres manifestations communales vu que la communauté d'agglomération ne met plus à disposition leurs tentes pour des raisons de sécurité. La commune pourrait être sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2000 € maximum.

- Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire :

- A mandaté la SELARL BAUGAS intervenant par Maître Pierre BAUGAS, Avocat au barreau de Caen – 15 avenue de Verdun 14000 CAEN à l'effet d'assister la commune du Teilleul et de la représenter devant le Tribunal Administratif de Caen dans le cadre de la procédure intentée par Monsieur Jean-Pierre LAUNAY à l'encontre de la commune du Teilleul pour le permis de construire PC05059115J0006M01.
- A accepté le don grevé ni de conditions ni de charges d'un montant de 100 € qui sera encaissé sur le budget communal de l'année 2018.

Séance levée à : 0 h 25 mn.